



التجاري وفا بنك  
Attijariwafa bank

## ATTIJARIWAFABANK S.A

# PROSPECTUS

### AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL PAR CONVERSION OPTIONNELLE TOTALE OU PARTIELLE EN ACTIONS D'UNE PARTIE DES DIVIDENDES RELATIFS A L'EXERCICE 2020

#### Attijariwafa bank

Nombre maximal d'actions à émettre	2 170 081 actions nouvelles
Prix d'émission	411 MAD / action
Valeur Nominale	10 MAD
Montant global de l'Opération prime d'émission incluse	891 903 291 MAD
Période de souscription de l'augmentation du capital social au titre de l'exercice de l'option de conversion optionnelle totale ou partielle en actions d'une partie des dividendes relatifs à l'exercice 2020	Du 13 juillet 2021 au 13 août 2021 inclus

Emission réservée aux détenteurs d'actions Attijariwafa bank à la veille de la date de détachement des dividendes relatifs à l'exercice 2020 prévue pour le 5 juillet 2021. Les actions cotées en 2<sup>ème</sup> ligne et émises au titre l'augmentation du capital social par conversion optionnelle totale ou partielle de sommes mises en distribution en actions, dont la livraison est intervenue le 2 mars 2021 et dont la date de jouissance est le 1<sup>er</sup> janvier 2021 ne donnent pas droit aux dividendes à distribuer au titre de l'exercice 2020.

#### Organisme Conseil

Attijari Finances Corp.



#### VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX (AMMC)

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC, prise en application de l'article 5 du Dahir n° 1-12-55 du 28 décembre 2012 portant promulgation de la loi n° 44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne, le présent prospectus a été visé par l'AMMC en date du 25 juin 2021 sous la référence n° VI/EM/011/2021.

## **SOMMAIRE**

<b>Avertissement.....</b>	<b>7</b>
<b>Partie I : ATTESTATIONS ET COORDONNEES .....</b>	<b>5</b>
VI. LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION .....	6
VII. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES .....	7
VIII. LE CONSEILLER FINANCIER .....	9
IX. LE CONSEILLER JURIDIQUE .....	10
X. LES RESPONSABLES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERE D'ATTIJARIWABA BANK.....	11
XI. AGENCE DE NOTATION .....	11
<b>Partie II : PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION .....</b>	<b>12</b>
I. STRUCTURE DE L'OFFRE .....	13
II. INSTRUMENTS FINANCIERS A EMETTRE .....	13
III. FACTEURS DE RISQUE LIES AUX INSTRUMENTS FINANCIERS OFFERTS .....	18
IV. CADRE DE L'OPERATION.....	19
V. OBJECTIFS DE L'OPERATION .....	21
VI. INTENTIONS DE PARTICIPATION A L'OPERATION.....	21
VII. INVESTISSEURS VISES PAR L'OPERATION .....	21
VIII. IMPACTS DE L'OPERATION .....	21
IX. CHARGES RELATIVES A L'OPERATION .....	23
X. MODALITES DE L'OPERATION .....	24
<b>Partie III : ANNEXES .....</b>	<b>29</b>

## **AVERTISSEMENT**

Le visa de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en instruments financiers comporte des risques.

L'AMMC ne se prononce pas sur l'opportunité de l'opération proposée ni sur la qualité de la situation de l'émetteur. Le visa de l'AMMC ne constitue pas une garantie contre les risques associés à l'émetteur ou aux titres proposés dans le cadre de l'opération objet du présent prospectus.

Ainsi, l'investisseur doit s'assurer, préalablement à la souscription, de sa bonne compréhension de la nature et des caractéristiques des titres offerts, ainsi que de la maîtrise de son exposition aux risques inhérents auxdits titres.

A cette fin, l'investisseur est appelé à :

- Attentivement prendre connaissance de l'ensemble des documents et informations qui lui sont remis, et notamment celles figurant à la section « Facteurs de Risques » ci-après ;
- Consulter, en cas de besoin, tout professionnel compétent en matière d'investissement dans les instruments financiers.

Le présent prospectus ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la participation à l'opération proposée.

Les personnes en la possession desquelles ledit prospectus viendrait à se trouver, sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont elles dépendent en matière de participation à ce type d'opération.

Chaque établissement collecteur d'ordres ne proposera les instruments financiers, objet du présent prospectus, qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans tout pays où il fera une telle offre.

Ni l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC), ni l'organisme conseil (Attijari Finances Corp.), n'encourent de responsabilité du fait du non-respect de ces lois ou règlements par un ou des collecteurs d'ordres.

---

## **ABRÉVIATIONS**

---

<b>AGE</b>	Assemblée Générale Extraordinaire
<b>AGO</b>	Assemblée Générale Ordinaire
<b>AMMC</b>	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
<b>AWB</b>	Attijariwafa bank
<b>BAM</b>	Bank Al-Maghrib
<b>Dh</b>	Dirham
<b>IR</b>	Impôt sur le Revenu
<b>IS</b>	Impôt sur les Sociétés
<b>Kdh</b>	Milliers de dirhams
<b>KMAD</b>	Milliers de dirhams
<b>MAD</b>	Dirham marocain
<b>Mdh</b>	Millions de dirhams
<b>MMAD</b>	Millions de dirhams
<b>Mrds Dh</b>	Milliards de dirhams
<b>N°</b>	Numéro
<b>OPCVM</b>	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
<b>Pbs</b>	Points de base
<b>Pts</b>	Points
<b>SA</b>	Société Anonyme
<b>SICAV</b>	Société d'Investissement à Capital Variable
<b>TCN</b>	Titres de Créances Négociables
<b>TTC</b>	Toutes Taxes Comprises
<b>TVA</b>	Taxe sur la Valeur Ajoutée

---

## **Partie I : ATTESTATIONS ET COORDONNEES**

---

## VI. LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

<b>Dénomination ou raison sociale</b>	<b>Attijariwafa bank</b>
<b>Représentant légal</b>	<b>M. Mohamed EL KETTANI</b>
<b>Fonction</b>	Président Directeur Général
<b>Adresse</b>	2, boulevard Moulay Youssef – Casablanca
<b>Numéro de téléphone</b>	05.22.46.97.01
<b>Télécopieur</b>	05.22.27.72.38
<b>E-mail</b>	kettani@attijariwafa.com

---

### **Objet : Prospectus relatif à l'augmentation du capital social par conversion optionnelle totale ou partielle en actions d'une partie des dividendes relatifs à l'exercice 2020**

Le Président du Conseil d'Administration atteste que les données du présent prospectus dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives d'Attijariwafa bank ainsi que les droits attachés aux titres proposés. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

**Mohamed EL KETTANI**  
Président Directeur Général

## VII. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

### Identité des Commissaires Aux Comptes

<b>Dénomination ou raison sociale</b>	Deloitte Audit	Ernst & Young
<b>Prénom et nom</b>	Sakina Bensouda Korachi	Abdeslam Berrada Allam
<b>Fonction</b>	Associée	Associé
<b>Adresse</b>	Bd Sidi Mohammed Benabdellah, Bâtiment C, Tour Ivoire 3, 3 <sup>ème</sup> étage La Marina - Casablanca Tel : 05.22.22.40.81	37, Bd Abdellatif Benkaddour – 20 050 Casablanca Tel : 05.22.95.79.00
<b>Numéro de téléphone et fax</b>	Fax : 05.22.22.40.78	Fax : 05.22.39.02.26
<b>E-mail</b>	sbensouda@deloitte.com	abdeslam.berrada@ma.ey.com
<b>Date du premier exercice soumis au contrôle</b>	2017	2014
<b>Date d'expiration du dernier mandat</b>	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2022	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2022

**Deloitte Audit**

Bd Sidi Mohammed  
Benabdellah Bâtiment C,  
Tour Ivoire 3, 3<sup>ème</sup> étage  
La Marina - Casablanca

**Ernst & Young**

37, Bd Abdellatif Ben Kaddour  
20 050 Casablanca - Maroc

**Objet : Prospectus relatif à l'augmentation du capital social par conversion optionnelle totale ou partielle en actions d'une partie des dividendes relatifs à l'exercice 2020****Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux états de synthèse sociaux et consolidés en norme IFRS d'Attijariwafa bank pour les exercices clos au 31 décembre 2018, 2019 et 2020.**

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans le présent prospectus en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec :

- ✓ les états de synthèse annuels sociaux tels qu'audités par nos soins au titre des exercices 2018, 2019 et 2020 ;
- ✓ les états de synthèse annuels consolidés tels qu'audités par nos soins au titre des exercices 2018, 2019 et 2020.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières fournies dans le présent prospectus, avec les états de synthèse précités.

**Sakina BENSOUA KORACHI**

Deloitte Audit  
Associée

**Abdeslam BERRADA**

**ALLAM**  
Ernst & Young  
Associé



## VIII. LE CONSEILLER FINANCIER

### Identité du conseiller financier

Dénomination ou raison sociale	Attijari Finances Corp.
Représentant légal	M. Idriss BERRADA
Fonction	Directeur Général
Adresse	163, avenue Hassan II – Casablanca
Numéro de téléphone	05.22.47.64.35/36
Télécopieur	05.22.47.64.32
E-mail	i.berrada@attijari.ma

**Objet : Prospectus relatif à l'augmentation du capital social par conversion optionnelle totale ou partielle en actions d'une partie des dividendes relatifs à l'exercice 2020**

### Attestation

Le présent prospectus a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité.

Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient et leur pertinence au regard de l'opération proposée.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier d'Attijariwafa bank à travers :

- les commentaires, analyses et statistiques de la Direction Générale d'Attijariwafa bank notamment lors des due diligences effectuées auprès de celle-ci ;
- les rapports financiers annuels et rapports de gestion d'Attijariwafa bank relatifs aux exercices 2018, 2019 et 2020 ;
- les rapports et statistiques du GPBM pour les exercices 2018, 2019 et 2020 ;
- les comptes agrégés d'Attijariwafa bank pour l'exercice 2018, et les comptes sociaux d'Attijariwafa bank pour les exercices 2019 et 2020 ;
- les comptes consolidés IFRS d'Attijariwafa bank pour les exercices 2018, 2019 et 2020 ;
- les rapports généraux des commissaires aux comptes d'Attijariwafa bank pour l'exercice 2018 (comptes agrégés) ;
- les rapports généraux des commissaires aux comptes d'Attijariwafa bank pour les exercices 2019 et 2020 (comptes sociaux) ;
- les rapports des commissaires aux comptes d'Attijariwafa bank pour les exercices 2018, 2019 et 2020 (comptes consolidés IFRS) ;
- les rapports spéciaux des commissaires aux comptes d'Attijariwafa bank relatifs aux conventions réglementées des exercices clos aux 31 décembre 2018, 2019 et 2020 ;
- les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires d'Attijariwafa bank relatifs aux exercices 2018, 2019, 2020 et de l'exercice en cours jusqu'à la date du visa du présent prospectus ;

A notre connaissance, le prospectus contient toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'émetteur ainsi que sur les droits rattachés aux titres proposés, il ne comporte d'omissions de nature à en altérer la portée.

Attijari Finances Corp. est une filiale à 100% du groupe Attijariwafa bank. Nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

**Idriss BERRADA**  
Directeur Général

## IX. LE CONSEILLER JURIDIQUE

### Identité du conseiller juridique

---

Dénomination ou raison sociale	Naciri & Associés Allen & Overy
Représentant légal	Hicham Naciri
Fonction	Avocat agréé près la Cour de cassation Associé
Adresse	Anfaplace Centre d'Affaires Immeuble A  Boulevard de la Corniche 20180 Casablanca Maroc
Numéro de téléphone	05.20.47.80.00
Télécopieur	05.20.47.81.00
E-mail	Hicham.Naciri@AllenOvery.com

---

**Objet : Prospectus relatif à l'augmentation du capital social d'un montant maximum (prime d'émission incluse) de 891.903.291 dirhams libérée par conversion optionnelle totale ou partielle en actions d'une partie des dividendes relatifs à l'exercice 2020**

### Attestation

L'opération, objet du présent prospectus est conforme aux dispositions statutaires d'Attijariwafa bank et à la législation marocaine.

**Hicham Naciri**

Avocat agréé près la Cour de cassation

---

## **X. LES RESPONSABLES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERE D'ATTIJARIWAFABANK**

Pour toute information et communication financières, prière de contacter :

---

### **Mme Ibtissam ABOUHARIA**

Responsable de l'Information Financière et Relations Investisseurs

2, boulevard Moulay Youssef

Tél. : 05.22.46.98.90

Fax : 05.22.46.99.03

[i.abouharia@attijariwafa.com](mailto:i.abouharia@attijariwafa.com)

---

## **XI. AGENCE DE NOTATION**

---

### **MOODY'S INVESTORS SERVICE**

Kanika Business Centre, 319, 28th October Avenue, PO Box 53205

Tél : 0097142 37 95 33

[olivier.panis@moodys.com](mailto:olivier.panis@moodys.com)

---

### **S&P Ratings**

Anais Ozyavuz, Paris

Tél : + 33 14 420 6773

[anais.ozyavuz@spglobal.com](mailto:anais.ozyavuz@spglobal.com)

---

### **Fitch Ratings**

Louisa Williams, London

Tél : +44 20 3530 2452

[louisa.williams@thefitchgroup.com](mailto:louisa.williams@thefitchgroup.com)

---

## **Partie II : PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION**

## I. STRUCTURE DE L'OFFRE

Il est à noter que les 3.313.308 actions émises au titre l'augmentation du capital social par conversion optionnelle totale ou partielle de sommes mises en distribution en actions, objet du prospectus visé par l'AMMC en date du 25 décembre 2020 sous la référence VI/EM/030/2020, et dont la date de jouissance est le 1er janvier 2021 ne donnent pas droit aux dividendes à distribuer au titre de l'exercice 2020.

Par conséquent, seules 209.859.679 actions bénéficieront du droit aux dividendes. Ce nombre représente le différentiel entre le nombre total des actions de la Banque soit 213.172.987 actions et les 3.313.308 actions susvisées et n'ayant pas vocation à bénéficier du dividende afférent à l'exercice 2020.

Dans l'hypothèse où l'ensemble des actionnaires actuels d'Attijariwafa bank exercerait l'option de conversion totale en actions de la Société d'une partie des dividendes relatifs à l'exercice 2020 à hauteur d'un montant de 891 903 291 dirhams, telle que cette opération a été autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 27 mai 2021 et dont le montant, ainsi que les caractéristiques et modalités définitives ont été fixés par le Conseil d'Administration en date du 22 juin 2021, le montant global maximum de l'augmentation du capital social (prime d'émission incluse), objet du présent prospectus, s'établirait à 891 903 291 dirhams (hors retenues légales<sup>1</sup>).

L'augmentation du capital social, objet du présent prospectus, sera réalisée par l'émission d'un nombre de 2 170 081 actions nouvelles à un prix d'émission de 411 dirhams, soit une valeur nominale de 10 dirhams/action et une prime d'émission de 401 dirhams/action.

Le montant de la présente augmentation de capital social par conversion totale ou partielle en actions d'une partie des dividendes relatifs à l'exercice 2020 pourra être compris entre 0 dirhams et 891 903 291 dirhams (hors retenues légales<sup>1</sup>) en fonction des actions à émettre au titre de la présente opération.

La souscription par l'ensemble des actionnaires à l'augmentation du capital social donnera lieu à une augmentation du capital social d'un montant nominal de 21 700 810 dirhams et d'une prime d'émission d'un montant de 870 202 481 dirhams, soit un total de 891 903 291 dirhams.

## II. INSTRUMENTS FINANCIERS A EMETTRE

### II.1. Caractéristiques des titres à émettre

Les principales caractéristiques des titres à émettre se présentent comme suit :

<b>Nature des titres à émettre</b>	Actions ATTIJARIWAFI BANK, toutes de même catégorie
<b>Forme juridique</b>	Nominative, entièrement dématérialisées par inscription en compte chez les intermédiaires financiers habilités et admises aux opérations de Maroclear
<b>Montant maximum</b>	891 903 291 dirhams (dont 21 700 810 dirhams à titre de nominal et 870 202 481 dirhams à titre de prime d'émission)
<b>Nombre maximum d'actions à émettre</b>	2 170 081 actions nouvelles
<b>Prix d'émission</b>	411 dirhams par action
<b>Valeur nominale unitaire</b>	10 dirhams par action
<b>Prime d'émission unitaire</b>	401 dirhams par action
<b>Libération des actions à émettre</b>	Les actions à émettre seront entièrement libérées et libres de tout engagement

<sup>1</sup> Déduction faite le cas échéant de tout impôt ou de retenue à la source en application des dispositions en vigueur par le code général des impôts ou des conventions fiscales de non double imposition conclues par le Maroc.

<b>Date de jouissance des titres</b>	1 <sup>er</sup> janvier 2021 <sup>2</sup>
<b>Période de souscription de l'augmentation du capital social au titre de l'exercice de l'option de conversion optionnelle totale ou partielle en actions d'une partie des dividendes relatifs à l'exercice 2020</b>	Du 13 juillet 2021 au 13 août 2021 inclus
<b>Négociabilité des actions</b>	Les nouvelles actions à émettre seront librement négociables à la Bourse de Casablanca
<b>Date de cotation des actions nouvelles</b>	31 août 2021
<b>Mode de libération des titres</b>	Conversion optionnelle totale ou partielle en actions d'une partie des dividendes relatifs à l'exercice 2020
<b>Cotation des nouvelles actions</b>	Les actions à émettre au titre de la présente augmentation du capital social seront admises en 1 <sup>ère</sup> ligne.
<b>Droits attachés aux actions à émettre</b>	Toutes les actions bénéficient des mêmes droits relatifs à la répartition du boni de liquidation. Les nouvelles actions à émettre auront droit au bénéfice de l'exercice 2021. Chaque action donne droit à un droit de vote lors de la tenue des assemblées. Il n'existe pas d'actions à droit de vote double.

## II.1. Cotation en Bourse

Les caractéristiques de cotation des nouveaux titres à émettre se présentent comme suit :

<b>Date de cotation prévue</b>	31 août 2021
<b>Ticker</b>	ATW
<b>Libellé</b>	ATTIJARIWAFABANK
<b>Compartiment</b>	Principal A
<b>Secteur d'activité</b>	Banques
<b>Cycle de négociation</b>	Continu
<b>Nombre total des nouvelles actions à émettre</b>	2 170 081 actions nouvelles
<b>Ligne de cotation</b>	1 <sup>ère</sup> ligne.
<b>Code ISIN</b>	MA0000012445
<b>Etablissements chargés de l'enregistrement de l'opération</b>	Attijari Intermédiation coté vendeur et toutes les sociétés de bourses concernées coté souscripteurs

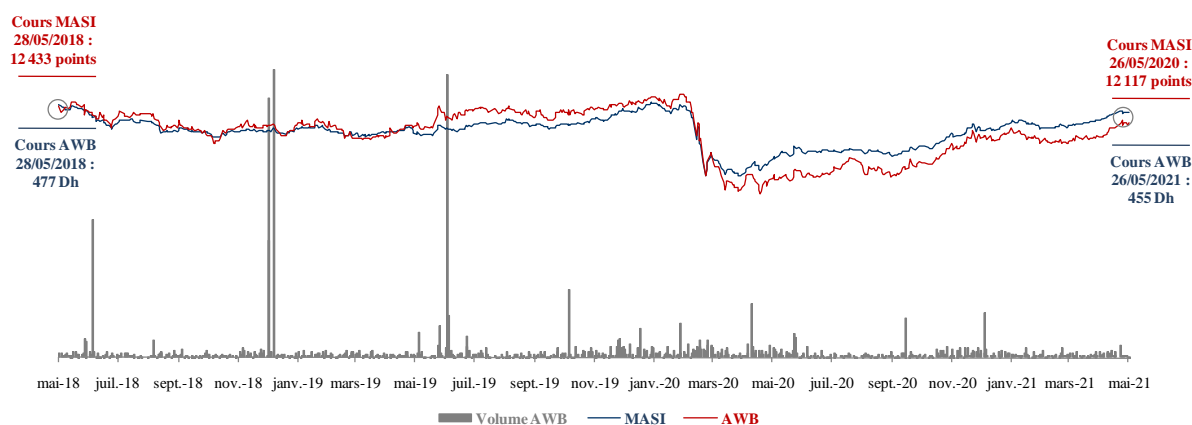
<sup>2</sup> Droit aux dividendes relatifs à l'exercice 2021 distribuables en 2022.

## II.1. Eléments d'appréciation du prix de l'offre

### II.1.1. Analyse du cours de bourse d'Attijariwafa bank

L'évolution du cours d'Attijariwafa bank entre le 28 mai 2018 et le 26 mai 2021 se présente comme suit :

#### Evolution du cours d'Attijariwafa bank et du MASI depuis mai 2018 (base 100)



Source : Attijari Finances Corp. sur la base des données de la Bourse de Casablanca

Le cours du titre Attijariwafa bank a enregistré une sous-performance de près de 4,6% (vs sous-performance de 2,5% pour le MASI) sur la période étudiée.

Les principaux indicateurs boursiers des titres Attijariwafa bank entre le 28 mai 2018 et le 26 mai 2021 se présentent comme suit :

<b>Cours spot au 26/05/2021 (MAD/Action)*</b>	455
<b>Nombre d'actions AWB au 26/05/2021</b>	213 172 987
<b>Capitalisation boursière au 26/05/2021 (MAD)</b>	96 993 709 085
<b>Plus haut cours au 25/02/2020 (MAD/Action)</b>	511
<b>Plus bas cours au 13/05/2020 (MAD/Action)</b>	318
<b>Volume de transactions – Marché Central en MAD **</b>	22 251 301 462

Source : Attijari Finances Corp. sur la base des données de la Bourse de Casablanca

(\*) Cours de clôture de la veille la date de tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 mai 2021

(\*\*) Période du 28 mai 2018 au 26 mai 2021

#### Période d'observation annuelle

L'évolution annuelle du cours d'Attijariwafa bank depuis 2017 se présente comme suit :

	2017	2018	2019	2020	2021 *
<b>Cours plus haut (Dh)</b>	501	514	499	511	461
<b>Cours plus bas (Dh)</b>	396	417	423	318	415
<b>Nombre de titres traités</b>	12 278 300	19 751 653	14 831 141	16 830 293	3 257 421
<b>Volume (Kdh)</b>	5 499 076	9 162 271	6 911 036	6 685 575	1 403 699
<b>Nombre de titres AWB</b>	203 527 226	209 859 679	209 859 679	209 859 679	213 172 987

Source : Attijari Finances Corp. sur la base des données de la Bourse de Casablanca

(\*) Arrêté au 26 mai 2021

### Période d'observation semestrielle

L'évolution semestrielle du cours d'Attijariwafa bank depuis le second semestre 2019 se présente comme suit :

	S2 2019	S1 2020	S2 2020	S1 2021*
<b>Cours plus haut (Dh)</b>	499	511	440	467
<b>Cours plus bas (Dh)</b>	460	318	350	415
<b>Nombre de titres traités</b>	5 984 982	11 100 077	5 730 216	3 920 514
<b>Volume (Kdh)</b>	2 871 091	4 430 671	2 254 905	1 709 976
<b>Nombre de titres AWB</b>	209 859 679	209 859 679	209 859 679	213 172 987

Source : Attijari Finances Corp. sur la base des données de la Bourse de Casablanca - (\*) Arrêté au 16 juin 2021

### Période d'observation trimestrielle

L'évolution trimestrielle du cours d'Attijariwafa bank depuis le quatrième trimestre 2019 se présente comme suit :

	T4 2019	T1 2020	T2 2020	T3 2020	T4 2020	T1 2021	T2 2021*
<b>Cours plus haut (Dh)</b>	499	511	370	389	440	445	467
<b>Cours plus bas (Dh)</b>	460	353	318	350	357	415	424
<b>Nombre de titres traités</b>	4 008 501	5 196 052	5 904 025	1 382 562	4 347 654	1 976 800	1 943 714
<b>Volume (Kdh)</b>	1 927 313	2 370 446	2 060 225	501 928	1 752 977	843 083	866 894
<b>Nombre de titres AWB</b>	209 859 679	209 859 679	209 859 679	209 859 679	209 859 679	213 172 987	213 172 987

Source : Attijari Finances Corp. sur la base des données de la Bourse de Casablanca - (\*) Arrêté au 16 juin 2021

### Période d'observation mensuelle

L'évolution mensuelle du cours d'Attijariwafa bank depuis décembre 2020 se présente comme suit :

	déc-20	janv-21	févr-21	mars-21	avr-21	mai-21	juin-21*
<b>Cours plus haut (Dh)</b>	440	445	440	426	431	461	467
<b>Cours plus bas (Dh)</b>	406	420	415	415	424	434	460
<b>Nombre de titres traités</b>	2 097 551	745 602	623 628	607 570	593 741	793 883	556 090
<b>Volume (Kdh)</b>	893 549	321 884	266 461	254 738	253 974	355 084	257 836
<b>Nombre de titres AWB</b>	209 859 679	209 859 679	209 859 679	213 172 987	213 172 987	213 172 987	213 172 987

Source : Attijari Finances Corp. sur la base des données de la Bourse de Casablanca - (\*) Arrêté au 16 juin 2021

### Performances boursières sur les trois dernières années

A titre indicatif, le tableau suivant présente les performances boursières du titre Attijariwafa bank sur la période allant du 28 mai 2018 au 26 mai 2021 :

	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	3 ans
<b>Performance</b>	6,1%	8,2%	11,0%	30,4%	-4,6%

Source : Attijari Finances Corp. sur la base des données de la Bourse de Casablanca



## II.1.2. Transactions de blocs sur le titre Attijariwafa bank

Le tableau suivant présente les volumes de transactions de blocs du titre Attijariwafa bank sur les trois derniers exercices :

	2018	2019	2020	2021*
<b>Nombre de titres échangés</b>	3 531 401	9 601 824	19 976 018	-
<b>Volume (MAD)</b>	1 622 068 759	4 680 473 575	8 293 351 992	-

Source : Attijari Intermédiation - (\*) Arrêté au 26 mai 2021

## II.1.3. Suspension du titre Attijariwafa bank sur les trois derniers exercices

L'action Attijariwafa bank n'a connu aucune suspension sur les trois derniers exercices (jusqu'au 26 mai 2021).

## II.1.4. Opérations ayant affecté l'évolution du capital d'Attijariwafa bank au cours de l'année 2020 et de l'année en cours jusqu'à la date de visa du présent prospectus

En février 2021, Attijariwafa bank a clôturé avec succès l'opération d'augmentation du capital social par conversion optionnelle totale ou partielle en actions des sommes mises en distribution.

Le Conseil d'Administration d'Attijariwafa bank, lors de sa réunion du 25 février 2021, a constaté la réalisation de cette opération, dont la période de souscription a été ouverte du 14 janvier au 15 février 2021 et durant laquelle les actionnaires ont été invités à souscrire aux actions nouvelles selon les modalités contenues dans le prospectus visé par l'AMMC en date du 25 décembre 2020 sous la référence VI/EM/030/2020. À l'issue de cette période de souscription, le nombre total d'actions souscrites s'élève à 3.313.308 actions nouvelles sur un total de 3.650.909 actions offertes, soit un taux de conversion de 91%.

Le montant global de l'opération s'élève à 1.285.563.504 dirhams, dont 33.133.080 dirhams de capital social et 1.252.430.424 dirhams de prime d'émission, contribuant ainsi à un renforcement des fonds propres de la banque.

A travers cette opération, le capital social d'Attijariwafa bank passe de 2.098.596.790 dirhams à un montant de 2.131.729.870 dirhams.

## II.1.5. Prix des titres offerts

Le prix d'émission des actions à émettre au titre de l'augmentation du capital social, objet du présent prospectus, a été arrêté par le Conseil d'Administration de Attijariwafa bank en date du 22 juin 2021 à 411 dirhams/action. Ce prix d'émission correspond au cours moyen pondéré sur une période de neuf mois précédent le 26 mai 2021.<sup>3</sup>

	CMP	Prix d'émission	Décote /Surcote
<b>Période de 3 mois</b>	432 MAD	411 MAD/Action	-4,7%
<b>Période de 6 mois</b>	429 MAD	411 MAD/Action	-4,1%
<b>Période de 9 mois</b>	411 MAD	411 MAD/Action	0,0%
<b>Période de 12 mois</b>	396 MAD	411 MAD/Action	+3,9%

Source : Attijari Finances Corp. sur la base des données de la Bourse de Casablanca

<sup>3</sup> Veille la date de tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 mai 2021.

Sur la base du prix d'émission de 411 MAD/Action, les multiples induits part du groupe se présentent comme suit :

<b>Attijariwafa bank - Multiples induits</b>	
<b>Prix d'émission</b>	411
<b>Capitalisation boursière * - Kdh</b>	86 252 328
<b>Capitaux propres pdg (2020) - Kdh</b>	47 799 605
<b>Résultat net pdg (2020) - Kdh</b>	3 018 002
<b>Price to Book – P/B pdg</b>	1,80x
<b>Price Earning – P/E pdg</b>	28,58x

Source : Attijari Finances Corp. sur la base des données de la Bourse de Casablanca et des publications d'Attijariwafa bank

(\*) Sur la base du nombre de titres AWB au 31 décembre 2020, soit 209 859 679 actions.

A titre indicatif, le tableau ci-dessous présente les multiples induits part du groupe des principales banques comparables :

<b>Multiples induits</b>	<b>BCP</b>	<b>Bank Of Africa</b>
<b>Cours au 26 mai 2021 - Dh</b>	269	159
<b>Capitalisation boursière au 26 mai 2021 - Kdh</b>	54 406 502	32 598 934
<b>Capitaux propres pdg (2020) - Kdh</b>	32 588 958	22 559 427
<b>Résultat net pdg (2020) - Kdh</b>	1 229 167	737 832
<b>Price to Book – P/B pdg</b>	1,67x	1,45x
<b>Price Earning – P/E pdg</b>	44,26x	44,18x

Source : Attijari Finances Corp. sur la base des données de la Bourse de Casablanca et des publications des banques

### **III. FACTEURS DE RISQUE LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS OFFERTS**

#### **III.1. Risque de liquidité du titre**

Le souscripteur aux actions de Attijariwafa bank peut être soumis à un risque de liquidité du titre sur le marché boursier. En effet, en fonction des conditions du marché et du prix de vente, la liquidité du titre peut se trouver momentanément affectée. Un actionnaire souhaitant ainsi vendre rapidement sa participation dans Attijariwafa bank pourrait, dans certaines conditions, voir sa liquidité réduite.

Cependant, l'action Attijariwafa bank est un des principaux instruments financiers de la bourse de Casablanca avec un certain dynamisme pour la liquidité du titre par rapport à l'ensemble des instruments financiers cotés à la Bourse de Casablanca.

Par ailleurs, le nombre de titres constituant le flottant (hors administrateurs et personnel de la banque) au 31 mars 2021 (37 951 737 actions soit 17,80% du capital social de Attijariwafa bank) permet d'assurer une certaine liquidité du titre et de réduire ce risque financier.

Sur une année glissante précédant le 26 mai 2021, le titre Attijariwafa bank a fait l'objet de négociations 249 jours contre 250 jours de bourse.

#### **III.2. Risque de volatilité du titre**

L'action Attijariwafa bank étant cotée à la Bourse de Casablanca, elle répond aux règles de l'offre et de la demande pour déterminer la valeur de cotation. Le cours des actions est en grande partie déterminé par les perspectives de profits futurs des sociétés cotées anticipées par les investisseurs. Ainsi, en fonction de l'appréciation du titre chez les investisseurs, celui-ci peut subir des fluctuations importantes en fonction de plusieurs paramètres (annonces, communiqué des résultats, perspectives, stratégie de développement, etc.).

### III.3. Risque de perte de valeur de l'investissement

L'investisseur – actionnaire dans le titre Attijariwafa bank, comme tout actionnaire dans une société (cotée ou non cotée) encours un risque de perte d'une partie (voir de la totalité) de son investissement. Il s'agit d'un risque inhérent à sa situation d'actionnaire, si l'évolution du cours n'est pas favorable.

## IV. CADRE DE L'OPERATION

Le Conseil d'Administration de Attijariwafa bank, réuni en date du 29 mars 2021, a proposé d'autoriser une augmentation du capital social d'un montant maximum, prime d'émission comprise, de 891.903.635,75 dirhams ouverte à l'ensemble des actionnaires de la banque à libérer exclusivement par conversion optionnelle totale ou partielle de dividendes en actions.

Il est également proposé que seul le montant des dividendes, déduction faite, le cas échéant, de tout impôt ou de toute retenue à la source en application des dispositions en vigueur du code général des impôts ou des conventions fiscales de non-double imposition conclues par le Maroc, sera affecté au paiement des nouvelles actions qui seront souscrites par les personnes physiques ou morales.

Les actionnaires pourront souscrire à titre irréductible à cette augmentation de capital. Le montant de l'augmentation du capital social pourra être limité au montant des souscriptions effectives si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité du montant de l'augmentation du capital social.

Le Conseil d'Administration a proposé aux actionnaires de lui déléguer les pouvoirs les plus étendus en vue de réaliser notamment, les opérations suivantes :

- fixer les conditions et modalités définitives de réalisation de l'augmentation du capital social ainsi que ses caractéristiques dont notamment :
  - ✓ fixer l'enveloppe définitive de l'augmentation du capital social dans la limite du montant autorisé ;
  - ✓ décider l'augmentation du capital social et fixer le prix de souscription à ladite opération dans sa globalité (nominal et prime d'émission) ;
  - ✓ fixer les dates d'ouverture et de clôture de la période de souscription ;
  - ✓ clôturer par anticipation la période de souscription dès lors que les souscriptions à titre irréductible auront été effectuées ;
  - ✓ limiter le montant de l'augmentation du capital social aux montants effectivement souscrits ;
  - ✓ constater les souscriptions et libérations de l'augmentation du capital social ;
  - ✓ constater la réalisation définitive de l'augmentation du capital ;
- modifier corrélativement les statuts de la Banque en vue d'y refléter le nouveau montant du capital social ;
- effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de l'augmentation du capital social ;
- et, généralement prendre toutes mesures utiles et accomplir toutes formalités nécessaires à la réalisation définitive de l'augmentation du capital social.

Le 27 mai 2021, deux assemblées générales de la Banque se sont tenues :

- une Assemblée Générale Ordinaire ayant décidé que le dividende de l'exercice 2020 d'un montant global de 2.308.456.469 dirhams fera l'objet :
  - ✓ d'un paiement en espèces aux actionnaires à hauteur d'un montant global de 1.416.552.833,25 dirhams soit 6,75 dirhams par action ; et
  - ✓ d'une option entre le paiement du dividende en espèces ou sa conversion en totalité ou en partie en actions de la Banque à hauteur d'un montant global de 891.903.635,75 dirhams, soit 4,25 dirhams par action au titre de l'opération objet du présent prospectus.
- une Assemblée Générale Extraordinaire ayant adopté les décisions visées ci-après.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue le 27 mai 2021, après lecture du rapport du conseil d'administration a autorisé une augmentation du capital social, ouverte à l'ensemble des actionnaires de la Banque, d'un montant maximum global, prime d'émission comprise, de 891.903.635,75 dirhams à libérer exclusivement par conversion optionnelle totale ou partielle de dividendes en actions.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé que seul le montant des dividendes, déduction faite, le cas échéant, de tout impôt ou de toute retenue à la source en application des dispositions en vigueur du code général des impôts ou des conventions fiscales de non double imposition conclues par le Maroc, sera affecté au paiement des nouvelles actions qui seront souscrites par les personnes physiques ou morales.

Les actionnaires pourront souscrire à titre irréductible à l'augmentation du capital social.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé que si les souscriptions n'absorberaient pas la totalité du montant de l'augmentation du capital social, le montant de cette augmentation du capital social pourra être limité au montant des souscriptions effectives.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue le 27 mai 2021, après lecture du rapport du Conseil d'Administration a en outre, délégué tous pouvoirs au Conseil d'Administration en vue de réaliser notamment, ce qui suit:

- fixer les conditions et modalités définitives de réalisation de l'augmentation du capital social ainsi que ses caractéristiques dont notamment :
  - ✓ fixer l'enveloppe définitive de l'augmentation du capital social dans la limite du montant autorisé ;
  - ✓ décider l'augmentation du capital social et fixer le prix de souscription à ladite opération dans sa globalité (nominal et prime d'émission) ;
  - ✓ fixer les dates d'ouverture et de clôture de la période de souscription ;
  - ✓ clôturer par anticipation la période de souscription dès lors que les souscriptions à titre irréductible auront été effectuées ;
  - ✓ limiter le montant de l'augmentation du capital social aux montants effectivement souscrits ;
  - ✓ constater les souscriptions et libérations de l'augmentation du capital social ;
  - ✓ constater la réalisation définitive de l'augmentation du capital ;
- modifier corrélativement les statuts de la Banque en vue d'y refléter le nouveau montant du capital social ;
- effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de l'augmentation du capital social ;
- et, généralement prendre toutes mesures utiles et accomplir toutes formalités nécessaires à la réalisation définitive de l'augmentation du capital social.

En conséquence et faisant usage de la délégation de pouvoirs consentie au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 27 mai 2021, le Conseil d'Administration réuni en date du 22 juin 2021 :

- a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 21 700 810 dirhams par l'émission de 2 170 081 actions nouvelles à un prix de souscription de 411 dirhams soit un nominal de 10 dirhams et une prime d'émission de 401 dirhams par action.

Le montant global de l'opération sera de 891 903 291 dirhams dont 21 700 810 de dirhams à titre de nominal et 870 202 481 de dirhams à titre de prime d'émission.

Le montant de l'augmentation du capital social a été arrondi en vue d'éviter les rompus. En effet, le montant global des dividendes pouvant faire l'objet d'une conversion en actions est de 891 903 635,75 dirhams. Ainsi, une soulte minimale d'un montant global de 344,75 dirhams devra être versée aux actionnaires.

- a fixé les caractéristiques définitives de l'augmentation du capital social, telles que mentionnées dans le présent prospectus.

## V. OBJECTIFS DE L'OPERATION

La présente opération a pour objectif principal de :

- renforcer et maintenir les fonds propres réglementaires actuels et, par conséquent, renforcer les ratios de solvabilité d'Attijariwafa bank ;
- financer le développement organique de la banque au Maroc et à l'international ;
- anticiper les différentes évolutions réglementaires dans les pays de présence.

Conformément à la circulaire 14/G/2013 de Bank Al-Maghrib relative au calcul des fonds propres réglementaires des établissements de crédit telle que modifiée et complétée, les fonds collectés par le biais de la présente opération seront classés parmi les fonds propres de base.

## VI. INTENTIONS DE PARTICIPATION A L'OPERATION

A la connaissance du management d'Attijariwafa bank, les principaux actionnaires d'Attijariwafa bank n'ont pas donné d'engagement formel à la banque mais comptent participer à l'augmentation de capital par conversion optionnelle totale ou partielle d'une partie des dividendes relatifs à l'exercice 2020 en actions Attijariwafa bank, objet du présent prospectus.

## VII. INVESTISSEURS VISES PAR L'OPERATION

L'augmentation du capital social, objet du présent prospectus, est réservée aux détenteurs d'actions Attijariwafa bank à la veille du détachement des dividendes à distribuer au titre de l'exercice 2020. La date de détachement des dividendes est prévue pour le 5 juillet 2021.

Il est à noter que les 3.313.308 actions émises au titre l'augmentation du capital social par conversion optionnelle totale ou partielle de sommes mises en distribution en actions, objet du prospectus visé par l'AMMC en date du 25 décembre 2020 sous la référence VI/EM/030/2020, et dont la date de jouissance est le 1<sup>er</sup> janvier 2021 ne donnent pas droit aux dividendes à distribuer au titre de l'exercice 2020.

Les actionnaires souhaitant participer à la présente opération sont invités à remettre aux collecteurs d'ordres de souscription, du 13 juillet 2021 au 13 août 2021 inclus, un bulletin de souscription conforme au modèle mis à leur disposition et annexé au présent prospectus.

Les souscriptions peuvent être révoquées à tout moment jusqu'à la fin de la période de souscription de l'augmentation de capital au titre de l'exercice de l'option de conversion optionnelle totale ou partielle en actions d'une partie des dividendes relatifs à l'exercice 2020.

## VIII. IMPACTS DE L'OPERATION

### VIII.1. Impact de l'opération sur les fonds propres consolidés

Dans l'hypothèse où la totalité de la partie convertible des dividendes relatifs à l'exercice 2020 serait convertie en actions (hors retenues légales), l'impact sur les fonds propres consolidés du groupe Attijariwafa bank serait comme suit :

Attijariwafa bank	Situation avant l'opération (31/03/2021)*	Partie des dividendes payable en espèces		Partie des dividendes convertible en actions	
		Impact de l'opération	Situation après l'opération	Impact de l'opération	Situation après l'opération **
<b>Nombre d'actions</b>	213 172 987	-	213 172 987	2 170 081	215 343 068
<b>Capital Social (Kdh)</b>	2 131 730	-	2 131 730	21 701	2 153 431
<b>Capitaux propres consolidés (Kdh)</b>	54 447 130	-1 416 553	53 030 577	891 904	53 922 481

Source : Attijariwafa bank - \* Non audités \*\* Hors retraitement IFRS le cas échéant

## VIII.2. Impact de l'opération sur les fonds propres sociaux

Dans l'hypothèse où la totalité de la partie convertible des dividendes relatifs à l'exercice 2020 serait convertie en actions (hors retenues légales), l'impact sur les fonds propres sociaux d'Attijariwafa bank serait comme suit :

Attijariwafa bank	Situation avant l'opération (31/03/2021)*	Partie du dividende payable en espèces		Partie du dividende convertible en actions	
		Impact de l'opération	Situation après l'opération	Impact de l'opération	Situation après l'opération
<b>Nombre d'actions</b>	213 172 987	-	213 172 987	2 170 081	215 343 068
<b>Capital Social (Kdh)</b>	2 131 730	-	2 131 730	21 701	2 153 431
<b>Fonds propres sociaux (Kdh)</b>	43 563 078	-1 416 553	42 146 525	891 904	43 038 429

Source : Attijariwafa bank - \* Non audités

**VIII.3. Impact de l'opération sur l'actionnariat** Dans l'hypothèse où la totalité de la partie convertible des dividendes relatifs à l'exercice 2020 serait convertie en actions (Hors retenues légales) par l'ensemble des actionnaires à hauteur de leur participation actuelle, l'impact de l'augmentation du capital social sur la structure de l'actionnariat d'Attijariwafa bank se présenterait comme suit :

Actionnariat	Avant opération (31/03/2021)			Après opération		
	Nombre de titres détenus	% du capital	% des droits de vote	Nombre de titres détenus	% du capital	% des droits de vote
<b>1- Actionnaires nationaux</b>	<b>158 275 267</b>	<b>74,25%</b>	<b>74,25%</b>	<b>159 886 494</b>	<b>74,25%</b>	<b>74,25%</b>
1-1- Al Mada	99 126 904	46,50%	46,50%	100 136 007	46,50%	46,50%
1-2- Compagnies d'assurances	29 384 404	13,78%	13,78%	29 683 534	13,78%	13,78%
MAMDA	6 164 555	2,89%	2,89%	6 227 310	2,89%	2,89%
MCMA	6 925 031	3,25%	3,25%	6 995 527	3,25%	3,25%
RMA	2 122 228	1,00%	1,00%	2 143 832	1,00%	1,00%
Wafa Assurance	13 465 158	6,32%	6,32%	13 602 232	6,32%	6,32%
Axa Assurances Maroc	707 432	0,33%	0,33%	714 634	0,33%	0,33%
1-3- Autres institutionnels	29 763 959	13,96%	13,96%	30 066 953	13,96%	13,96%
Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG)	1 602 048	0,75%	0,75%	1 618 357	0,75%	0,75%
Caisse Marocaine de Retraite	5 532 626	2,60%	2,60%	5 588 948	2,60%	2,60%
CIMR	8 761 933	4,11%	4,11%	8 851 129	4,11%	4,11%
RCAR	13 867 352	6,51%	6,51%	14 008 520	6,51%	6,51%
<b>2- Actionnaires Etrangers</b>	<b>10 874 069</b>	<b>5,10%</b>	<b>5,10%</b>	<b>10 984 766</b>	<b>5,10%</b>	<b>5,10%</b>
Santusa Holding	10 874 069	5,10%	5,10%	10 984 766	5,10%	5,10%
<b>3- Flottant</b>	<b>44 023 651</b>	<b>20,65%</b>	<b>20,65%</b>	<b>44 471 808</b>	<b>20,65%</b>	<b>20,65%</b>
OPCVM et autres	37 951 737	17,80%	17,80%	38 338 082	17,80%	17,80%
Administrateurs de la banque	700	0,00%	0,00%	707	0,00%	0,00%
Personnel de la banque	6 071 214	2,85%	2,85%	6 133 018	2,85%	2,85%
<b>Total</b>	<b>213 172 987</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>215 343 068</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

Source : Attijariwafa bank

L'impact de l'augmentation du capital social sur un actionnaire minoritaire détenant 1% du capital et ne participant pas à l'opération est présenté dans le tableau suivant :

Actionnariat	Avant opération		Après opération		Dilution en pbs
	Nombre de titres détenus	% du capital	Nombre de titres détenus	% du capital	
Actionnaire minoritaire	2 131 730	1,00%	2 131 730	0,99%	1 pbs

Source : Attijariwafa bank

**VIII.4. Impact de l'opération sur la gouvernance** L'opération d'augmentation du capital social objet du présent prospectus n'aura aucun impact sur la gouvernance de Attijariwafa bank.

**VIII.5. Impact sur les orientations stratégiques d'Attijariwafa bank et ses perspectives** Dans la mesure où l'opération, objet du présent prospectus, est destinée aux actionnaires actuels de Attijariwafa bank, celle-ci n'a d'impact ni sur la stratégie ni sur les perspectives d'Attijariwafa bank.

**VIII.6. Impact de l'opération sur l'endettement** L'opération d'augmentation du capital social objet du présent prospectus n'aura aucun impact sur l'endettement de Attijariwafa bank.

## IX. CHARGES RELATIVES A L'OPERATION

Les frais de l'opération à la charge de l'émetteur sont estimés à environ 0,5% HT du montant de l'opération. Ils comprennent notamment les charges suivantes :

- les frais légaux ;
- le conseil juridique ;
- le conseil financier ;
- les frais de placement et de courtage ;
- la communication ;
- la commission relative au visa de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ;
- la commission relative à la Bourse de Casablanca, coté émetteur et souscripteur ;
- la commission relative à Maroclear ;
- Etc.

Aucune commission ne sera facturée aux souscripteurs au titre de la présente opération, à l'exception des commissions convenues préalablement avec leur teneur de comptes. La commission d'admission des titres coté acheteur et côté vendeur sera à la charge de l'émetteur.

## X. MODALITES DE L'OPERATION

### X.1. Calendrier de l'opération

Le calendrier de la présente opération se présente comme suit :

Ordres	Étapes	Dates
1	Réception par la Bourse de Casablanca du dossier complet de l'opération	18 juin 2021
2	Emission par la Bourse de Casablanca de l'avis d'approbation	25 juin 2021
3	Visa du prospectus relatif à l'opération par l'AMMC Réception par la Bourse de Casablanca dudit prospectus	25 juin 2021
4	Publication de l'extrait du prospectus sur le site web de l'émetteur ( <a href="http://ir.attijariwafabank.com/">http://ir.attijariwafabank.com/</a> )	25 juin 2021
5	Publication par la Bourse de Casablanca des avis relatifs à l'augmentation de capital et au détachement du dividende	28 juin 2021
6	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Publication par l'émetteur du communiqué de presse dans un journal d'annonces légales</li> <li>▪ Envoi par l'émetteur des avis d'émission d'actions nouvelles par lettre recommandée aux actionnaires</li> <li>▪ Publication par l'émetteur de l'avis d'émission d'actions nouvelles dans un journal d'annonces légales et au bulletin officiel</li> </ul>	28 juin 2021
7	Détachement du dividende : Ajustement du cours de l'action, purge du carnet d'ordres et assimilation des deux lignes de cotation	5 juillet 2021
8	Ouverture de la période de souscription de l'augmentation du capital social au titre de l'exercice de l'option de conversion optionnelle totale ou partielle en actions d'une partie du dividende 2020	13 juillet 2021
9	Clôture de la période de souscription de l'augmentation de capital social au titre de l'exercice de l'option de conversion optionnelle totale ou partielle en actions d'une partie du dividende 2020	13 août 2021
10	Réception des bulletins de souscriptions par le centralisateur	19 août 2021
11	Centralisation définitive et allocation des souscriptions par le centralisateur	23 août 2021
12	Tenue du Conseil d'Administration devant constater la réalisation définitive de l'augmentation du capital	25 août 2021
13	Réception par la Bourse de Casablanca avant 10h00: <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ du procès-verbal du Conseil d'Administration ayant constaté la réalisation définitive de l'augmentation du capital</li> <li>▪ des résultats de l'augmentation du capital</li> </ul>	26 août 2021
14	Paiement par Attijariwafa bank en espèce des dividendes et paiement des soultes au profit des actionnaires bénéficiaires au titre du présent Prospectus	27 août 2021
15	Livraison des nouvelles actions aux teneurs de compte	31 août 2021
16	Admission des nouvelles actions en 1 <sup>ère</sup> ligne Enregistrement de l'augmentation du capital social en bourse Publication par la Bourse de Casablanca des résultats de l'opération	31 août 2021
17	Publication par l'émetteur des résultats de l'opération dans un journal d'annonces légales et sur son site web	31 août 2021



## X.2. Syndicat de placement et intermédiaires financiers

Type d'intermédiaires financiers	Nom	Adresse
<b>Conseiller financier et coordinateur global de l'opération</b>	Attijari Finances Corp.*	163, Avenue Hassan II Casablanca
<b>Organisme Centralisateur de l'opération</b>	Attijariwafa bank	2, Boulevard Moulay Youssef Casablanca
<b>Organisme chargé de l'enregistrement de l'opération auprès de la Bourse de Casablanca - Coté émetteur</b>	Attijari Intermédiation*	163, Avenue Hassan II Casablanca
<b>Organisme chargé de l'enregistrement de l'opération auprès de la Bourse de Casablanca - Coté souscripteurs</b>	Sociétés de bourse concernées	

\* Attijari Finances Corp. et Attijari Intermédiation sont des filiales à 100% d'Attijariwafa bank

## X.3. Modalités de souscription des titres

### X.3.1. Période de souscription

Les actionnaires souhaitant participer à la présente opération sont invités à remettre à leurs teneurs de comptes du 13 juillet 2021 au 13 août 2021 inclus, un bulletin de souscription conforme au modèle mis à leur disposition et annexé au présent prospectus.

La période de souscription de l'augmentation de capital au titre de l'exercice de l'option de conversion optionnelle totale ou partielle d'une partie des dividendes relatifs à l'exercice 2020 en actions nouvelles de Attijariwafa bank sera ouverte, auprès du collecteur d'ordre et des teneurs de comptes respectifs des souscripteurs, du 13 juillet 2021 au 13 août 2021 inclus avant 17h00.

À l'expiration de ce délai et en l'absence d'exercice de l'option comme en cas d'exercice partiel de l'option, les dividendes relatifs à l'exercice 2020 ne pourront être payés qu'en espèce.

### X.3.2. Identification des souscripteurs

Les collecteurs d'ordres de l'augmentation du capital social, objet du présent prospectus, doivent s'assurer préalablement à l'acceptation de la souscription, que le souscripteur a droit aux dividendes relatifs à l'exercice 2020 devant être distribués et que le montant net des dividendes relatifs à l'exercice 2020 auxquelles il a droit est suffisant pour lui permettre de souscrire à une conversion totale ou partielle en actions. A cet effet, un document d'identification relatif à la qualité des souscripteurs et à leur appartenance à l'une des catégories d'investisseurs décrites ci-après, sera joint aux bulletins de souscription.

Les catégories des souscripteurs se présentent comme suit :

Catégorie de souscripteur	Documents à joindre
<b>Personnes physiques marocaines résidentes</b>	Photocopie de la carte d'identité nationale
<b>Personnes physiques marocaines résidentes à l'étranger</b>	Photocopie de la carte d'identité nationale
<b>Personnes physiques résidentes et non marocaines</b>	Photocopie de la carte de résident
<b>Personnes physiques non résidentes et non marocaines</b>	Photocopie des pages de passeport contenant l'identité de la personne ainsi que les dates d'émission et d'échéance du document
<b>Personnes morales de droit marocain (Hors OPCVM)</b>	Photocopie du registre de commerce
<b>Personnes morales de droit étranger</b>	Tout document faisant foi dans le pays d'origine et attestant de l'appartenance à la catégorie ou tout autre moyen jugé

	acceptable par le collecteur d'ordre concerné
<b>OPCVM de droit marocain</b>	Photocopie de la décision d'agrément mentionnant l'objet qui fait apparaître l'appartenance à cette catégorie et en plus pour les FCP, le numéro du certificat de dépôt au greffe du tribunal, pour les SICAV, le numéro du registre du commerce et le numéro de certificat de dépôt au greffe
<b>Investisseurs qualifiés (Hors OPCVM)</b>	Photocopie du registre de commerce comprenant l'objet social faisant ressortir leur appartenance à cette catégorie
<b>OPCR</b>	Photocopie de la décision d'agrément
<b>Banques de droit marocain</b>	Photocopie des statuts
<b>Associations marocaines</b>	Photocopie des statuts et du récépissé du dépôt de dossier d'admission
<b>Enfant mineur</b>	Photocopie de la page du livret de famille attestant de la date de naissance de l'enfant

Toutes les souscriptions ne respectant pas les conditions d'identification susmentionnées seront frappées de nullité. Les ordres de souscription sont irrévocables après la clôture de la période de souscription de l'augmentation de capital au titre de l'exercice de l'option de conversion optionnelle totale ou partielle d'une partie des dividendes relatifs à l'exercice 2020.

#### X.4. Souscription pour le compte de tiers

Les souscriptions pour tiers sont autorisées, mais dans les conditions suivantes :

- Les souscriptions pour le compte de tiers sont acceptées à condition que le souscripteur présente une procuration valide, dûment signée et légalisée par son mandant délimitant exactement le champ d'application de la procuration (procuration sur tous types de mouvements titres et espèces sur le compte, ou procuration spécifique à la souscription à l'opération d'augmentation de capital d'Attijariwafa bank, objet du présent prospectus. Les collecteurs d'ordres de souscription sont tenus, au cas où ils ne disposeraient pas déjà de cette copie, d'en obtenir une et de la joindre à l'ordre de souscription ;
- Le mandataire doit préciser les références des comptes titres et espèces du mandant, dans lesquels seront inscrits respectivement les mouvements sur titres ou sur espèces liés aux actions Attijariwafa bank objet de l'opération objet du présent prospectus ;
- Les souscriptions pour le compte d'enfants mineurs dont l'âge est inférieur à 18 ans ou pour le compte d'incapables majeurs sont autorisées à condition d'être effectuées par le père, la mère, le tuteur ou le représentant légal de l'enfant mineur ou de l'incapable majeur. Les collecteurs d'ordres de souscription sont tenus, au cas où ils n'en disposeraient pas déjà, d'obtenir une copie de la page du livret de famille faisant ressortir la date de naissance de l'enfant mineur ou d'obtenir un justificatif pour l'incapable majeur, en ce cas, les mouvements sont portés soit sur un compte ouvert au nom de l'enfant mineur ou de l'incapable majeur, soit sur le compte titres ou espèces ouvert au nom du tuteur ou représentant légal à condition d'être effectuée par le père, la mère, le tuteur ou le représentant légal.

Dans le cas d'un mandat de gestion de portefeuille, le gestionnaire ne peut souscrire pour le compte du client dont il gère le portefeuille qu'en présentant une procuration dûment signée et légalisée par son mandant ou le mandat de gestion valide au moment de la souscription si celui-ci prévoit une disposition expresse dans ce sens. Les sociétés de gestion sont dispensées de présenter ces justificatifs pour les OPCVM qu'elles gèrent.

#### X.5. Modalités de traitement des ordres

Les souscripteurs souhaitant participer à l'opération objet du présent prospectus ne pourront effectuer leur souscription qu'auprès de leurs teneurs de compte.

Les bulletins de souscription seront signés par le souscripteur ou son mandataire et horodatés par l'organisme collecteur des souscriptions.

Les teneurs de compte doivent s'assurer, préalablement à l'acceptation d'une ou des souscription(s), que le souscripteur a droit aux dividendes devant être distribués et que le montant net des dividendes auxquelles il a droit est suffisant pour lui permettre de souscrire à la conversion totale ou partielle en actions.

Toutes les souscriptions ne respectant pas les conditions susmentionnées seront frappées de nullité. Les ordres de souscription sont irrévocables après la clôture de la période de souscription de l'augmentation de capital au titre de l'exercice de l'option de conversion optionnelle totale ou partielle d'une partie des dividendes relatifs à l'exercice 2020 en actions.

Les actionnaires souhaitant participer à l'augmentation du capital social sont invités à remettre à leur teneur de compte du 13 juillet 2021 au 13 août 2021 inclus avant 17h un bulletin de souscription conforme au modèle annexé au présent prospectus. Les bulletins de souscription peuvent être révoqués à tout moment jusqu'à la fin de la période de l'exercice de l'option de conversion optionnelle totale ou partielle d'une partie des dividendes relatifs à l'exercice 2020 en actions.

#### **X.6. Traitement des rompus**

Au cas où le montant des dividendes ne donne pas droit à un nombre entier d'actions, le souscripteur devra souscrire le nombre entier d'actions immédiatement inférieur.

L'actionnaire recevra le nombre d'actions immédiatement inférieur, le 30 août 2021, complété d'une soule en espèce reçu préalablement le 27 août 2021.

#### **X.7. Modalités de centralisation, de couverture des souscriptions et d'enregistrement de l'opération**

En tant qu'organisme centralisateur des ordres de souscriptions, Attijariwafa bank recueillera auprès des teneurs de comptes concernés, tous les bulletins de souscription renseignés et liés à l'opération d'augmentation de capital par conversion optionnelle totale ou partielle d'une partie des dividendes relatifs à l'exercice 2020 en actions.

Les bulletins de souscription ainsi que la liste détaillée des souscripteurs et de leurs droits aux dividendes doivent être remis au centralisateur au plus tard le 19 août 2021 à 17h00.

Par ailleurs, en cas (i.) d'absence d'exercice par les actionnaires de l'option de conversion des dividendes relatifs à l'exercice 2020, (ii.) comme dans le cas des actionnaires qui opteront pour un versement de leur quote-part des dividendes relatifs à l'exercice 2020 en espèces, ou (iii.) ou qui opteront pour la conversion partielle de leur quote-part des dividendes relatifs à l'exercice 2020, les dividendes leur revenant, seront mises en paiement le 27 août 2021. Après consolidation des ordres de souscription des souscripteurs, le centralisateur s'engage à rejeter les souscriptions ne disposant pas des droits aux dividendes suffisants et/ou ne respectant pas les conditions susmentionnées.

Le lendemain de l'allocation des titres, le Centralisateur communiquera à (i) l'émetteur la liste des souscripteurs et des montants souscrits et (ii) à l'AMMC, (iii) à la Bourse de Casablanca, (iv) à Attijari Intermédiation et (v) aux teneurs de comptes les résultats globaux de l'opération.

#### **Versement des souscriptions**

Aucune commission ne sera facturée aux souscripteurs au titre de la présente opération, à l'exception des commissions convenues préalablement avec leur teneur de comptes. La commission d'admission des titres coté acheteur et côté vendeur sera à la charge de l'émetteur.

### Sociétés de bourse chargées de l'enregistrement de l'opération

L'organisme chargé de l'enregistrement de l'opération à la Bourse de Casablanca est Attijari Intermédiation coté vendeur et toutes les sociétés de bourses concernées coté souscripteurs. L'enregistrement de l'opération en bourse s'opérera le 31 août 2021.

Le prix d'enregistrement correspond au prix de souscription tel que fixé dans le cadre de cette opération, soit 411 Dh par action.

### Modalités de publication des résultats de l'opération

La publication des résultats de l'opération sera opérée par la Bourse de Casablanca le 31 août 2021. L'émetteur publiera également les résultats de l'opération dans un journal d'annonces légales le 31 août 2021.

### Modalités de livraison des titres émis dans le cadre de l'opération envisagée

La livraison des nouveaux titres, objet de la présente opération sera opérée en date du 31 août 2021.

## **Partie III : ANNEXES**

## BULLETIN DE SOUSCRIPTION

### BULLETIN DE SOUSCRIPTION A L'AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL PAR CONVERSION OPTIONNELLE TOTALE OU PARTIELLE D'UNE PARTIE DES DIVIDENDES RELATIFS A L'EXERCICE 2020 EN ACTIONS ATTIJARIWAFI BANK

Montant global de l'opération : 891 903 291 MAD

Période de souscription de l'augmentation du capital social au titre de l'exercice de la conversion optionnelle totale ou partielle d'une partie des dividendes relatifs à l'exercice 2020 en actions nouvelles de Attijariwafa bank : du 13 juillet 2021 au 13 août 2021 inclus

#### Je/ nous soussigné (s)

<b>Nom :</b>	<b>Dénomination ou Raison Sociale :</b>
<b>Prénom :</b>	<b>Catégorie :</b>
<b>Date de naissance :</b>	<b>Siège social :</b>
<b>Nationalité :</b>	<b>Nationalité :</b>
<b>Nature de pièce d'identité :</b>	<b>Numéro et nature du document à joindre :</b>
<b>Numéro de pièce d'identité :</b>	<b>Adresse :</b>
<b>Adresse :</b>	<b>Téléphone :</b>
<b>Téléphone :</b>	<b>Fax :</b>
<b>Fax :</b>	<b>Signataire et fonction :</b>

#### Disposant :

**Du compte Titres numéro**

**Du compte Espèces numéro**

**Auprès de mon teneur de compte**

- Reconnait avoir été pleinement informé(e) des conditions de l'augmentation du capital social par conversion optionnelle totale ou partielle d'une partie des dividendes relatifs à l'exercice 2020 en actions Attijariwafa bank, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 mai 2021 ;
- Reconnait avoir pris connaissance du prospectus relatif à l'augmentation de capital par conversion optionnelle totale ou partielle d'une partie des dividendes relatifs à l'exercice 2020 telle que visée par l'AMMC en date du 25 juin 2021 sous la référence n° VI/EM/011/2021 ;
- Déclare par la présente opter pour la conversion de .....% du produit des dividendes relatifs à l'exercice 2020 auxquelles j'ai droit (net des retenues légales) ;
- Etre propriétaire de ..... actions Attijariwafa bank coupon attaché d'une valeur nominale de 10 dirhams chacune, intégralement libérées ;
- Reconnait avoir pris connaissance que le prix d'émission des actions attribuées suite à la conversion des dividendes relatifs à l'exercice 2020 est fixé à 411 dirhams ;
- Autorise mon teneur de comptes à créditer mon compte espèce du produit des dividendes relatifs à l'exercice 2020 auxquelles j'ai droit et à le débiter du montant de la souscription (option conversion) ainsi que les frais et commissions y attachés ;
- Dans le cas où le nombre d'actions nouvelles auxquelles j'ai droit suite à la conversion de .....% des dividendes relatifs à l'exercice 2020 ne auxquelles j'ai droit ne correspond pas à un nombre entier, opte pour le nombre d'actions immédiatement inférieur complété d'une soule en espèces.

NB : Aucune commission ne sera facturée aux souscripteurs au titre de la présente opération, à l'exception des commissions convenues préalablement avec leur teneur de comptes. La commission d'admission des titres coté acheteur et côté vendeur sera à la charge de l'émetteur. Une TVA de 10% sera appliquée en sus

A....., le.....2021

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

**Signature et cachet**

**BULLETIN DE SOUSCRIPTION A RETOURNER A VOTRE TENEUR DE COMPTE COMPLET ET SIGNE AVANT LE 13 AOUT 2021 à 17h00.(SEULEMENT DANS LE CAS OU VOUS OPTEZ POUR LA CONVERSION TOTALE OU PARTIELLE DES DIVIDENDES RELATIFS A L'EXERCICE 2020 EN ACTIONS)**

#### **Avertissement :**

« L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que tout investissement en instruments financiers comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse, sous l'influence des facteurs internes ou externes à l'émetteur.

Un prospectus visé par l'AMMC est disponible, sans frais, au siège social de Attijariwafa bank et sur son site internet, auprès des teneurs de compte et à la Bourse de Casablanca.

Le souscripteur reconnait avoir lu le prospectus relatif à l'opération visé par l'AMMC et déclare adhérer à l'ensemble des règles et conditions de l'offre qui y sont présentées ».

## **STATUT**

<http://ir.attijariwafabank.com/static-files/ef87e130-d04f-4af7-a2ed-9c99ade3dcd6>

## **RAPPORTS SPECIAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**2018** : <http://ir.attijariwafabank.com/static-files/171a7177-8d98-4720-97a6-00df636bdcf9>

## **RAPPORTS DE GESTION**

**2018** : <http://ir.attijariwafabank.com/static-files/078c8df5-adc2-4e64-b187-121c85a693ea>

## **RAPPORTS GENERAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**2018** : <http://ir.attijariwafabank.com/static-files/078c8df5-adc2-4e64-b187-121c85a693ea>

## **RAPPORTS D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIER CONSOLIDES**

**2018** : <http://ir.attijariwafabank.com/static-files/078c8df5-adc2-4e64-b187-121c85a693ea>

## **COMMUNICATION FINANCIERE**

**2018, 2019 et 2020** : <http://ir.attijariwafabank.com/news-releases>

## **LISTE DES COMMUNIQUES**

**2018, 2019 et 2020** : <http://ir.attijariwafabank.com/prospectus>

## **RAPPORTS FINANCIERS ANNUELS**

**2019** : <http://ir.attijariwafabank.com/static-files/5eae0381-b2b3-447f-8660-b70be724d51a>

**2020** : <http://ir.attijariwafabank.com/static-files/6c9bbff2-26be-44cf-b51f-a6fb937e027c>